

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

Définition du Système d'Information de l'HAD

Sommaire

1. Introduction
 - 1.1. Public concerné
 - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
 - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
 - 3.2. La programmation et la ré...
 - 3.3. La préparation et la réal...
 - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
 - 4.1. Système de gestion des do...
 - 4.2. Format des informations n...
 - 4.3. Prise en compte des situa...
 - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
 - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
 - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
 - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
 - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
 - 6.1. Sécurité**
 - 6.2. Confidentialité – Partage...
 - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
 - 7.1. La demande d'hospitalisat...
 - 7.2. La préparation de l'entré...
 - + 7.3. La programmation et l'exé...
 - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
 - + 9.1. Gestion Administrative du...
 - + 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

↪ 6. Sécurité – Confidentialité – Hébergement du SI HAD

↪ 6.1. Sécurité

La sécurité du SI HAD doit être assurée conformément à la politique générale de sécurité des systèmes d'information appliqué aux systèmes d'information de santé (PGSSI-S) et aux dispositions et prérequis du programme Hôpital Numérique.

Doivent notamment être pris en compte :

- a. L'identification et l'authentification des utilisateurs lors de l'accès au système d'information, selon des moyens robustes :
 - Carte du professionnel ou santé, ou utilisation d'un certificat CPS sur un autre dispositif
 - Utilisation d'un dispositif d'authentification sur support mobile (tablette, smartphone) de type OTP (One Time Password) conformément au dispositif présenté par l'ASIP Santé.

Documents de référence :

- Référentiel d'identification des acteurs sanitaires et médico-sociaux 1.0 [ASIP Santé]
- Référentiel d'authentification des acteurs de santé 2.0 [ASIP Santé]

- Programme Hôpital Numérique / prérequis 3.4 et 3.5
- b. La sécurité du système d'information et la continuité de fonctionnement
 - Règles de sauvegarde des SI de santé [ASIP Santé]
 - Plan de continuité informatique 1.0 [ASIP Santé]
 - L'existence et la formalisation d'un plan de reprise d'activité (PRA) – programme Hôpital Numérique / prérequis 2.1
 - Procédures permettant d'assurer un fonctionnement en mode dégradé en cas de panne et un retour à la normale - programme Hôpital Numérique / prérequis 2.3

Glossaire

Carte

CPS

formalisation

HAD

SI

PRA

PGSSI-S

Date de parution : 12/10/2018